

## Questions au Feuilleton

2. Le système d'information de vol et d'affichage se compose d'un ensemble central de traitement, d'écrans cathodiques, de dispositifs d'affichage électro-mécaniques, de tableaux de commandes, de terminaux de dialogue et de différents périphériques d'entrée situés à travers l'aérogare. Le coût: \$1,416,316. Le système d'affichage opérationnel sera un système automatisé permettant la récupération automatique des données provenant de sondes météorologiques et autres qui fournissent des renseignements sur la direction et la vitesse des vents, la portée visuelle de piste, les calages altimétriques et les situations météorologiques successives. Des postes de saisie de données à clavier seront disponibles pour introduire des données sur l'utilisation des portes d'embarquement, les conditions de piste et de zone, etc. . . . Le sous-système de traitement des données fournira l'information voulue sur un certain nombre d'écrans cathodiques. Le coût: \$1,873,830. Ces contrats ont été passés pour le compte du ministère des Transports.

## LA COMMANDE DE BATTERIES PASSÉE À MALLORY BATTERY CO., DE MISSISSAUGA

## Question n° 1984—M. Reynolds:

1. A-t-on adjugé un contrat à *Mallory Battery Co.*, de Mississauga (Ontario) en vue de l'achat de 29,000 batteries BA 386, à \$24.59 l'unité?
2. La batterie a-t-elle remplacé la pile BA 386 qui coûte entre \$2.80 et \$3.30 l'unité?
3. D'autres pays utilisent-ils ce même genre de batterie pour leurs dispositifs émetteurs-récepteurs?
4. Le gouvernement sait-il si les Forces armées américaines ont refusé d'utiliser cette batterie?
5. Qu'advient-il du nombre élevé de piles BA 386 qui restent et de l'équipement accessoire?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Les ministères des Approvisionnement et Services et de la Défense nationale m'informent comme suit: 1. Oui.

2. Oui, la batterie BA3386 a remplacé la batterie BA386. Cependant, les prix soumis pour la batterie BA386 vers le milieu de l'année 1974 variaient de \$4.29 à \$7.26. La batterie BA3386 est de type alcalin: elle résiste aux écarts de température et sa durée de stockage est de trois ans. La batterie BA386 est sa fabriquée avec du carbone de zinc et sa durée de stockage est d'un an; elle ne peut être utilisée qu'en été et elle doit être entreposée dans un endroit à température contrôlée. La batterie BA398 est utilisée en hiver. L'usager la porte dans un gilet afin de la maintenir le plus possible au chaud. La batterie BA3386 remplace donc aussi bien la BA386 que la BA398. En plus d'être fiable et d'avoir un rendement sept fois supérieur à la BA386, la BA3386 offre un avantage logistique marqué. Comme elle peut être stockée plus longtemps et qu'elle peut servir sous toutes les températures, il ne faut qu'une seule batterie et moins d'espace de rangement. Il n'est pas nécessaire de l'entreposer dans un endroit à température contrôlée. En outre, il faut protéger la BA386 de la chaleur durant son transport vers le théâtre des opérations.

3. Oui, deux pays procèdent à des essais sur le terrain et au moins trois autres s'y intéressent.

4. Non.

5. Au 1<sup>er</sup> avril 1975, un total de 4,019 piles BA386 restaient encore en stock dans les bases, stations et unités, afin de répondre aux besoins quotidiens. Cette quantité représente un approvisionnement d'environ six semaines, compte tenu de la consommation de l'année dernière.

[M. Goyer.]

## APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—L'OCTROI DE CONTRATS

## Question n° 2024—M. Reynolds:

1. Au sujet des intentions du ministre des Approvisionnement et Services déclarées le 15 novembre 1974 dans un communiqué de presse, ce dernier peut-il décrire les achats que le gouvernement se propose de faire pour confier au secteur privé une partie du travail du gouvernement?
2. Comment envisage-t-on de rendre la main-d'œuvre plus mobile entre les secteurs public et privé?
3. Quelles sont les directives proposées pour réduire l'activité des services centraux en faveur des services publics, régionaux et locaux?
4. Quelles mesures prendra-t-on pour aider les petits commerçants grâce à une meilleure information et surtout en leur offrant une possibilité égale de faire des affaires avec le gouvernement?
5. Combien les bureaux régionaux sont-ils autorisés à octroyer pour les contrats figurant dans la catégorie «des achats individuels en régime concurrentiel»?
6. Quels montants sont autorisés pour les contrats désignés comme «achats non concurrentiels»?
7. Ces projets précisent-ils que ces montants visent à accroître l'autonomie des bureaux régionaux?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnement et Services): 1. Pendant l'exercice 1973-1974, le ministère des Approvisionnement et Services a acheté au secteur privé, pour le compte du gouvernement fédéral, des biens et services d'un montant global d'un milliard 600 millions de dollars. Il a été indiqué dans le communiqué de presse du 15 novembre 1974 que par suite de la mise en œuvre de la politique gouvernementale du «faire» ou «faire faire», l'on verrait s'accroître le volume des marchés passés dans les industries privées. Des exemples frappants, puisés dans le dossier du ministère des Approvisionnement et Services, ont été cités à l'appui: fermeture du bureau des services informatiques du ministère entraînant un accroissement de \$9 millions (100%) du volume des marchés passés dans le secteur privé depuis 1970; accroissement de 63% du volume des marchés d'imprimerie passés dans le secteur privé pour le compte des ministères fédéraux. Par ailleurs, le montant global des marchés passés avec l'industrie privée dans le domaine de la recherche et du développement depuis janvier 1973 s'élève à quelque \$33 millions. Ce sont là les réalisations les plus impressionnantes, mais le ministère s'est efforcé en fait d'identifier tous les secteurs où il serait avantageux tant pour l'industrie que pour le gouvernement qu'il choisisse d'impartir des travaux à l'extérieur. C'est ainsi que le volume des marchés impartis aux entreprises s'est nettement accru et continuera probablement à augmenter dans les secteurs suivants: entretien et réparation des biens fédéraux; services de sécurité et en particulier de gardiennage; design et travaux artistiques.

2. Le ministère des Approvisionnement et Services s'efforce de diverses manières de rendre la main-d'œuvre plus mobile entre les secteurs public et privé: a) Le ministère prend part au programme institué par la Commission de la Fonction publique prévoyant l'échange de cadres entre l'administration fédérale d'une part et l'industrie, les universités et les autres paliers de gouvernement d'autre part. b) Le ministère des Approvisionnement et Services tient une liste des acheteurs qualifiés de l'industrie privée qui postulent des emplois, et s'en sert pour recruter des agents hautement qualifiés. c) Le ministère offre des séances d'information aux employés du secteur privé pour leur expliquer quelles sont les activités du ministère des Approvisionnement et Services et les programmes qu'il parraine.